

Adresse du tribunal du district de Cognac (Charente) qui exprime son admiration pour la conduite vraiment grande de la Convention lors des 9 et 10 thermidor, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal du district de Cognac (Charente) qui exprime son admiration pour la conduite vraiment grande de la Convention lors des 9 et 10 thermidor, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 422-423;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23108_t1_0422_0000_12

Fichier pdf généré le 09/07/2021

48

Le citoyen Riquet, dessinateur-géographe, employé comme secrétaire au bureau de l'état-major de l'armée des côtes de Cherbourg, fait hommage à la Convention nationale des plans de bataille de la Vendée, exécutés par l'armée des côtes de Cherbourg. Il annonce qu'incessamment il enverra au comité d'instruction publique la nouvelle méthode de lever les cartes géographiques sur les nouveaux méridiens.

Mention honorable, et renvoi au comité de salut public (1).

49

La société régénérée des sans-culottes de la commune de Preuilley, département d'Indre-et-Loire, en jurant de faire rentrer dans le néant les ennemis du peuple, adresse à la Convention nationale un jacobin pris dans son sein, afin qu'elle lui destine le poste où, conjointement avec ses frères d'armes, il doit exterminer les vils instrumens de la tyrannie. Elle termine en l'invitant à rester à son poste (2).

[Preuilley, s.d.] (3)

Citoyens représentans,

Les loix bienfaisantes que vous rendez chaque jour pour les deffenseurs de la patrie et leurs familles annoncent au peuple qu'il est tems de faire rentrer dans le néant les ennemis de la liberté.

La société régénérée des sans-culottes de Preuilley, animés de ces principes, a mis à l'ordre du jour l'économie, la modestie, les vertus civiques, a juré de faire rentrer dans le néant les ennemis du peuple, et, ne pouvant aller en masse les combattre sur les frontières, elle s'est occupée, quoique peu fortunée, de l'équipement et armement d'un cavalier jacobin qu'elle a pris dans son sein et qu'elle vous adresse afin que vous lui destiniez le poste où, conjointement avec ses frères d'armes, il doit exterminer les vils instrumens de la tyrannie, tandis que ses frères de Preuilley s'occuperont sans relâche à la destruction des scélérats quivoudroient entraver la marche du gouvernement révolutionnaire ou compromettre la liberté.

Citoyens représentans, les victoires de nos armées, le courage de la Convention nationale à dévoiler les traîtres et à étouffer les factions, ont mis parmi les roix et leurs valets la terreur à l'ordre du jour. Vous avez proclamé les droits sacrés de l'homme; vous avez par conséquent étouffés tous les crimes. Ils se trompent, les scélérats, s'ils croient, par leurs complots,

étouffer la liberté. Il faut auparavant qu'ils nous assassinent tous, parce qu'il n'existe pas un Français qui ne voulût exterminer le dernier des ennemis du peuple, le dernier des ennemis de la représentation nationale.

La société régénérée des sans-culottes de Preuilley vous a engagés, citoyens représentans, dans sa dernière adresse à rester à votre poste jusqu'à ce que la tête du dernier tiran soit tombée. Elle renouvelle ce vœu, et la République sera sauvée.

GRAVON (?) (*ex-présid.*), AUGÉ (*secrét.*), AUDIGÉ fils (*secrét.*)

50

La société populaire, montagnarde et régénérée, et le conseil général de la commune de Val-Charente, ci-devant Château-neuf, district de Cognac, département de la Charente, félicite la Convention nationale d'avoir échappé aux infâmes complots des Catilina modernes.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[S.d.] (2)

Représentants fidèles,

Nous vous félicitons d'avoir échappé aux infâmes complots des Catilina modernes.

Oui, il existe un Etre suprême qui protège la vertu et punit le crime. C'est cette même divinité qui vous invite, par notre organe de ne pas abandonner l'édifice qui doit servir de modèle au monde entier, qu'il n'ait reçu son degré de perfection : que votre œuil surveillant soit tendu sur tout ce qui doit coopérer à la construction de cet arche divin. N'y souffrés que des mains pures; inspectés, surtout, ceux qui y travaillent en sous-ordre; frapés celluy qui sera mal intentionné.

Vive la République! Vive la Convention nationale!

BELLETEAU, MONTEAUD, autre MONTEAUD, RICHARD (*présid.*), PIET, MENAULLE (?) (*mair.*)

51

Le tribunal du district de Cognac, département de la Charente, témoigne à la Convention nationale le sentiment d'horreur qu'il a ressenti en apprenant la nouvelle de l'infâme trahison de Robespierre et ses complices; il la félicite de l'avoir déjouée, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.-V., XLIII, 147. Bⁱⁿ, 30 therm. (2^e suppl^l).

(2) P.V., XLIII, 147.

(3) C 315, pl. 1 265, p. 18. Mentionné par J. Fr., n^o 685.

(1) P.-V., XLIII, 147.

(2) C 315, pl. 1 265, p. 19. Mentionné par J. Sablier, n^o 1 491; J. Fr., n^o 685.

(3) P.-V., XLIII, 147-148.

[Cognac, 17 therm. II] (1)

Citoyens représentans,

A la nouvelle de l'infâme trahison de Robespierre et ses complices, deux sentimens profonds ont partagé nos âmes. L'un d'horreur et d'exécration contre ces nouveaux Céthégus plus criminels encore que l'ancien, qui n'étoit pas environé comme eux de l'estime et de la confiance de sa patrie.

L'autre, d'amour, de respect et d'admiration pour la conduite vraiment grande et majestueuse de la Convention nationale à l'approche des scélérats qui marchaient en armes contre elle. Ah, dans cette circonstance à jamais mémorable, où la sagesse, le courage et la dignité des représentans du peuple ont encore une fois sauvé la République, tous les cœurs doivent sentir les mêmes impressions que nous, et le besoin de les épencher dans le sein de la Convention, avec l'assurance qu'il n'est pas un vrai républicain qui ne soit prêt à se sacrifier pour elle, puisqu'elle n'hésite point à se sacrifier elle-même pour la liberté et l'égalité. S. et F.

JOUBERT (*comm^{re} nat.*), PELLUCHON (*présid.*), GAUTIER, FRÉMONT, FÈ [et une signature illisible].

52

Les sans-culottes et montagnards composant la société populaire de La Rochefoucauld, département de la Charente, renouvellent le serment entre les mains de la Convention nationale, de périr plutôt que la liberté ne soit outragée : elle jure une haine implacable aux tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La Rochefoucauld, 15 therm. II] (3).

Représentans du peuple,

Un nouveau Catillina, un monstre plus audacieux encore que Cromwel, allait dévorer la liberté française : cinq années de sacrifices, des torrens de sang rependus pour noyer la tyrannie ne devoient qu'enfanter un nouveau tyran; mais vous étiez là, sénateurs, et le dictateur n'est déjà plus. Fidelles mandataires d'un peuple magnanime, vous avés montré dans le danger qui vous menassait, un héroïsme dont la seule vertu fut capable; mourir au poste d'honneur n'était rien à vos yeux, pourvu que la patrie fût sauvée.

Oui, dignes représentans, elle sera sauvée. La République sera impérissable. Elle est assise sur des lois populaires. Elle est deffendue par un gouvernement révolutionnaire, et ce peuple de Paris, qu'on a tant de fois calomnié, et qui

a si bien mérité de la patrie, toutes les fois qu'elle fut en danger, périra plutôt que la liberté. Touts les républicains français partagent le même sentiment; touts ont juré haine implacable aux tirants, amour et fidélité à la représentation nationale. La société populaire de La Rochefoucauld renouvelle aujourd'huy se(*sic*) serment entre vos mains. Dignes représentans, comptés sur elle, jamais elle ne changera.

GUINOZ (*pour le secrét.*), Albin BELLE-ISLE (*présid.*), Philippon JOLLY.

53

Le comité de surveillance et révolutionnaire de Cognac, département de la Charente, félicite la Convention nationale sur son activité et sa sagesse, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Cognac, 17 therm. II] (2)

Citoyens représentans,

La lumière de la vertu vient de dissiper les ténèbres du crime. On a voulu ébranler l'opinion publique dans cette conspiration. L'aristocratie a levée sa tête altièrè dans notre gouvernement révolutionnaire, objet de la haine des ennemis de la France. Mais votre activité, votre sagesse, votre surveillance enfin, et vos lumière[s], ont sçu remettre toute chose dans le melieur(*sic*) ordre. Presqu'aussitôt que la conspiration devoit éclore, vous en avés découvert les chefs; ils ont payé de leur tête leur trahison et leur perfidie. Déjà beaucoup de leurs complices viennent de subir le même sort. Citoyens français, adorateurs de notre liberté et de notre patriotisme, admirés l'énergie, la sagesse et le courage de nos représentans dans ce dernier événement, et faites attention qu'il est survenu dans le temps où le tonner[r]e des républicains fait pâlir les tyrans de l'Europe et les pulvériser(*sic*). Si nos armées, qui marchent de victoire en victoire et de Conquête en Conquête étonnent toutes les puissances coalisées, que diront-elles en apprenant que la Convention vient de déjouer la plus grande des conspirations contre la liberté? Oui, représentans, elles ne pourront se dispenser de dire que la République est invincible. Mongtagne(*sic*) inflexible, reste à ton poste! Le comité t'y invite et t'en supplie pour y couronner tes travaux sublimes.

Les membres composans le comité révolutionnaire régénéré établi à Cognac :

TOURTAREL aîné (*présid.*), H. AUBERTIN jeune, JUIVAUD, GODARD, CALVET, BRUNET, ROUSSEAU, ROUMAGE l'aîné, FOUILLEREAU.

(1) C 313, pl. 1 247, p. 23. Mentionné par J. Sablier, n° 1 491.

(2) P.V., XLIII, 148.

(3) C 315, pl. 1 265, p. 20.

(1) P.-V., XLIII, 148.

(2) C 313, pl. 1 247, p. 24. Mentionné par J. Sablier, n° 1 491.